

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

18

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 18 mars 2013



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - M. DESEILLE - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. EL HASSOUNI - Mme METGE - M. DUPIRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - M. GRANDGUILLAUME - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE

Membres excusés : Mme TENENBAUM (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - Mme DILLENSEGER (pouvoir Mme AVENA) - Mme REVEL-LEFEVRE (pouvoir M. BERTHIER) - M. DELVALEE (pouvoir Mme MODDE) - Mme TRUCHOT-DESSOLE (pouvoir M. GERVAIS) - Mme JUBAN (pouvoir M. DESEILLE) - M. BROCHERIEUX (pouvoir M. AYACHE) - M. HELIE (pouvoir Mme GAUTHIE) - M. OUAZANA (pouvoir M. DUGOURD)

Membres absents : M. MASSON

OBJET

DE LA DELIBERATION

Périmètres scolaires - Mise en cohérence de certains périmètres scolaires.

Madame Avena, au nom de la commission de la réussite éducative, expose :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de sa compétence en matière de détermination des périmètres scolaires, la Ville s'attache à rechercher une harmonisation entre les périmètres élémentaire et maternel d'un même groupe scolaire.

A l'heure actuelle, plusieurs écoles maternelles et élémentaires des mêmes groupes scolaires n'ont pas exactement la même zone d'influence, ce qui génère un manque de lisibilité pour les familles.

L'harmonisation, qui n'aurait pas pour effet de pénaliser les écoles impactées en terme d'évolution d'effectifs, concernerait les groupes scolaires suivants : Charles Baudelaire, Château de Pouilly,

Coteaux du Suzon, Camille Flammarion, York, Clemenceau, Maladière, Petites Roches, Voltaire, Colombière, Mansart, Petit Bernard, Dampierre, Devosge, Darcy, Nord, Petit Cîteaux, Tivoli, Trémouille, Turgot, Jean Jaurès 1, Jean Jaurès 2, Larrey, Monts de Vignes, Valendons, Colette, Eiffel, Marmuzots et Montchapet.

Les propositions de modification telles que présentées dans le tableau joint en annexe permettent d'harmoniser l'ensemble des périmètres scolaires maternels et élémentaires dijonnais. Ces modifications seront applicables dès les prochaines inscriptions en vue de la rentrée scolaire 2013.

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission de la réussite éducative, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir décider :

1 - l'harmonisation des périmètres des écoles maternelle et élémentaire citées dans le rapport, dans les conditions proposées ;

2 - que ces modifications entreront en vigueur pour la rentrée scolaire 2013.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ